



Un professionnel me doit 700 euros et me balade depuis 2 mois

Par **chabertol**, le **03/11/2011** à **17:13**

Bonjour,

Au mois de septembre j'ai parcourru le bon coin et d'autres supports d'annonces pour trouver un véhicule d'occasion.

Je me fixe sur une annonce de professionnel pour un vehicule ford qui semblait approprié à mes besoins.

Après s'etre mis d'accord sur un prix de 2700 euros et essayé brievement le véhicule (reservoir quasi à sec) je lui donne la somme en liquide et nous procedons à la vente.

Le soir même après avoir fait le plein de carburant je tombe en panne avec le véhicule. Toutefois après quelques minutes d'arret le moteur repart. Le lendemain je ramène le vehicule et signale au professionnel en question que la voiture a un vice caché et que je n'en veux plus.

Le vendeur me certifie qu'il va faire le necessaire pour la réparer et l'envoie chez ford. Mais le diagnostique de ford est inquietant de multiples défauts sur l'injection apparaissent et nécessitent quelques milliers d'euros de réparations.

J'obtiens après maintes tractations que le pro me reprenne le piège qu'il venait de me vendre.

Il me rembourse 2000 euros en liquide et me fait un chèque de 700.

Bien sur cela fait 2 mois maintenant que je cours après mon argent le chèque vient de revenir pour la 2 ème fois impayé. et le vendeur me balade en me disant qu'il va m'appeller pour me

donner du liquide dont je ne verrai jamais la couleur.

J'ai demandé au guichet de sa banque un certificat de non paiement pour saisir un huissier qui s'occupera de récupérer l'argent qu'il me doit. Est ce la meilleure solution?

Dois je déposer une plainte pour tentative d'escroquerie sur le vehicule et spoliation de mon argent? sachant que la société a déménagé et que le parc automobile a doublé depuis septembre ? Et que ces escrocs vendent des véhicules a petit prix et demandent a leur acheteurs de payer tout ou partie en liquide? échappant ainsi au fisc et à certaines obligations comptables de rigueur?

En cas de plainte ai je droit a une assistance juridique gratuite? Ou cela va me couter 3 fois les 700 euros que j'ai déjà quasi perdu?

Merci pour votre aide.

Par **pat76**, le **05/11/2011** à **18:48**

Bonjour

Vous avez une assurance responsabilité civile, vous avez vérifié dans les conditions si vous n'avez pas la possibilité d'avoir une assistance juridique?